

# Compte-rendu du Conseil Municipal du 10 février 2018

Présents : M Michel MARESCOT – Maire - Mme Sylvaine de KEYZER - Mme Sophie DIERRE – Adjointes - Monsieur Alain FAURE - Madame Catherine FILIPOV - Madame Michelle LEGRY - Madame Martine LETARTRE.

Excusés : Monsieur Michel DABOUT donne pouvoir à Mme Sophie DIERRE - Monsieur Jean-Paul HAUVEL donne pouvoir à M Alain FAURE - Monsieur Jean-Claude LE MOINE donne pouvoir à Mme Martine LETARTRE - Monsieur Philippe GANNE - Monsieur Olivier PONTHEU.

Secrétaire : Monsieur Alain FAURE.

- Informations de Monsieur le Maire

- Projet de sortie scolaire pour les élèves du CE1 au CM2 : accord du conseil .  
Proposition que la recette de la buvette lors des prochaines brocantes soit reversée à la coopérative scolaire pour financer ce voyage.
- Information du CEREMA concernant le futur PPR (Plan de Prévention des Risques).
- Statistiques 2017 pour le GAB (agence postale communale).
- Remerciements divers enregistrés en mairie.

- Réfection de l'entourage du calvaire

La réfection du calvaire étant terminée, il faudrait également restaurer l'entourage du calvaire. Des devis ont déjà été demandés. Le moins-disant s'élevait à 13 453,84€ HT soit 16 144,61€ TTC.

Proposition de signer une nouvelle convention de souscription avec la Fondation du Patrimoine.

Accord du Conseil.

- Demande de subvention de ravalement

Situé 3-5 rue Daubigny pour un montant de 4 117,16€.

Proposition d'octroyer une somme de 412,00€ correspondant à 10% du montant des travaux.

Accord du Conseil.

- Travaux du chemin du Bois de Beauvais

- Factures

Les travaux après sinistre sont terminés et leur montant s'élève à 131 201,82€ TTC. Les factures ont été émises en novembre 2017 mais la partie adverse responsable de ce sinistre, n'a procédé à aucun règlement.

Afin de ne pas pénaliser les entreprises qui ont effectué les travaux et éviter ainsi toutes pénalités de retard, proposition que la commune avance le règlement de ces factures et qu'elle se fasse rembourser une fois l'entreprise reconnue responsable par le tribunal saisi.

Accord du Conseil.

- Autorisation à ester en justice

Demande d'autorisation à ester en justice pour défendre les intérêts de la commune.

Accord du Conseil.

- Programme d'effacement de réseaux : dernières tranches d'intervention sur la commune

Des estimations ont été demandées pour les effacements des réseaux de distribution d'électricité, d'éclairage et de télécommunication pour le Hameau du Grand Bec:

- n°1 : Chemins de la Bruyère et du Bois de Beauvais :

Coût de 234 857,75€ TTC dont 109 113,97€ TTC à la charge de la commune

- n°2 : Rue Edouard DANTAN et du Grand Bec

Coût de 274 658,92€ TTC dont 142 975,21€ TTC à la charge de la commune

- n°3 : Chemin des Mouillères

Coût de 165 496,61€ TTC dont 78 189,55€ TTC à la charge de la commune

Vu les tarifs, proposition d'échelonner ces travaux et ainsi solliciter du SDEC Energie un programme de 2019 à 2021 :

- en 2019, les chemins de la Bruyère et du Bois de Beauvais,
- en 2020, les rues Edouard DANTAN et du Grand Bec,
- en 2021, Chemin des Mouillères.

Accord du Conseil.

- Vente d'un bien communal

Suite à la réception du rapport de l'expert judiciaire, il est nécessaire d'effectuer des travaux de restructuration d'ampleur au niveau du bien communal, l'Hôtel des Bains, situé au 5 rue Maréchal Foch.

Proposition de vendre ce bien, seul et en l'état, sans recours contre la commune du fait des vices apparents ou cachés pour un montant de 100 000€ net vendeur.

A demandé que l'acheteur s'engage à court thème réaliser des travaux de mise en sécurité de l'immeuble et des travaux de remise en état de l'immeuble afin de mettre un terme aux désordres constatés par l'expert.

Accord du Conseil.

- Logement au 73 rue Butin

- Travaux : Des devis ont été sollicités pour des travaux.

- Embellissement.
- Couverture : réfection de la couverture en ardoise (couverture actuelle attaquée par la pierre).

Accord du Conseil pour les travaux d'embellissement qui seront faits en régie et de couverture par l'entreprise Marais pour un montant de 14 472,00€ HT soit 17 366,40€ TTC.

- Location : logement libre le 26 mars 2018.

Proposition de fixer le montant de la caution et du loyer à 650€.

Accord du Conseil

- Local commercial 3 rue Maréchal Foch

- Réduction de loyer

Les travaux d'aménagement du local situé 3 rue Maréchal Foch, ne sont toujours pas terminés, suite notamment à sinistre et nécessité d'expertise. Proposition d'octroyer la gratuité des loyers du 1er janvier 2018 au 28/02/18 (fin des travaux).

Accord du Conseil

- Travaux d'aménagement

Des devis ont été demandés pour l'électricité et la couverture.

Proposition de signer le devis d'électricité de l'entreprise TERRIER pour un montant de 730,00€ HT soit 876,00€ TTC.

Accord du Conseil

Attente des experts pour le devis de la couverture suite au sinistre survenu en tout début d'année.

- Délégation d’instruction  
Proposition de déléguer la compétence d’instruction des demandes d’autorisation préalable et des déclarations préalables au titre des enseignes, publicité et pré-enseignes à la Communauté de Communes Cœur Côte Fleurie.  
Accord du Conseil
  
- Prolongation de subvention  
Le Conseil Départemental a octroyé en 2016 une subvention pour l’aménagement des abords des activités nautiques.  
Proposition de demander la prolongation de la subvention du Conseil Départemental pour une sommes de 16 288€.  
Accord du Conseil.
  
- Achat d’1 2<sup>nd</sup> Fauteuil en Seine  
Proposition d’acheter un 2<sup>nd</sup> « Fauteuil en Seine » afin de le placer en bas du parc des Graves sur le bord de mer à côté du 1er. Le montant reste inchangé à 500€.  
Accord du Conseil
  
- Logement situé à l’étage du 4bis rue Daubigny  
Sera libre le 1er mai 2018.  
Propose de fixer le montant de la caution et du loyer à 590€.  
Accord du Conseil
  
- Autorisation d’engager, liquider et mandater les dépenses d’investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l’exercice précédent  
Proposition de régler les factures de Partélios du 1<sup>er</sup> trimestre 2018 d’un montant total de 7 428,95€ (Article 2766).  
Accord du Conseil
  
- Vente de meubles et d’objets  
Suite à l’acquisition de la maison située dans le Parc des Graves, la commune a récupéré quelques meubles et objets laissés par les vendeurs après déménagement.  
Proposition de vendre ces meubles et objets.  
Accord du Conseil
  
- Convention Village de caractère  
La commune qui a depuis quelques années postulé pour devenir « Village de Caractère », vient d’être retenue : seules 2 communes sur les 20 postulants : Villerville et Clécy.  
Le Département concède à la commune une licence non exclusive d’exploitation de la marque « Village de Caractère du Calvados » à titre gratuit jusqu’au 29/03/19, puis le contrat pourra se poursuivre par tacite reconduction pour une durée de 3 ans. La remise officielle de ce label est fixée au 6 avril au Château de Bénerville.  
Accord du Conseil pour la signature de la convention.
  
- SPL
  - Convention d’objectifs avenant n°1  
Renouvellement de la convention sous forme d’avenant avec les mêmes conditions.  
Accord du Conseil
  - Convention d’objectifs, tarifs 2018

Propositions de tarifs pour l'année 2018  
Accord du Conseil

- Renouvellement contrat de licence de marque Villerville – SPL 2018  
Accord du Conseil

Pour extrait certifié conforme  
Le Maire  
Michel MARESCOT

